



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 002-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.6

Déposée le : 23.01.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Leuenberger (Uettligen, PEV) (porte-parole)
von Bergen (Uetendorf, PEV)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Aide sociale dans le canton de Berne : aux prises avec la pauvreté ou avec les gens touchés par la pauvreté ?

Selon le rapport de synthèse *Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale*¹, le dernier rapport du canton de Berne sur la pauvreté et la situation sociale remonte à 2015 (p. 6) et il ne prévoit de rédiger le prochain rapport (p. 58) qu'après la révision de la loi cantonale sur l'aide sociale (LASoc). Dans l'intervalle, le canton a publié des analyses quantitatives des chiffres sur l'aide sociale sous le titre *Rapport sur l'aide sociale matérielle*. Selon la réponse du Conseil-exécutif à la motion 040-2019 Gullotti « Pour la réalisation d'un nouveau rapport social visant à lutter contre la pauvreté », un rapport plus complet sur la pauvreté ne devrait voir le jour qu'après la révision de la LASoc. Selon la *planification des affaires du Grand Conseil*, cette dernière est prévue pour 2025-2026, soit plus de dix ans après le dernier rapport sur la pauvreté et la situation sociale.

Entre-temps, la Suisse a traversé la pandémie de COVID-19. L'inflation, l'augmentation des loyers et des primes d'assurance-maladie grèvent toujours plus le budget des ménages privés.

Selon Caritas Suisse, la pauvreté ne cesse de s'accroître en Suisse depuis 2014. Où se situe le canton de Berne et sur quels faits se base-t-il pour agir et fixer ses objectifs ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif est-il toujours d'avis qu'il ne faut mandater le prochain rapport sur la pauvreté et la situation sociale qu'après la révision de la LASoc ? Si oui, sur quelles bases scientifiques s'appuie-t-il ?

¹ Neukomm, Sarah (2023) : *Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale*. Rapport de synthèse. Sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales. Zurich : Neukomm Impacts.

2. Les prochains rapports sur la pauvreté dans le canton de Berne se fonderont-ils sur le modèle de suivi de la pauvreté développé par la BFH en collaboration avec Caritas («Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern», 2020) ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi ?
3. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance des prises de position de la BKSE sur des thèmes de politique sociale ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure s'appuie-t-il sur ces prises de position lors de l'élaboration du projet de révision de la LASoc ?
4. Dans l'aide sociale, l'intégration sociale est une condition essentielle à l'intégration professionnelle. Comment est-il garanti que les mesures préparatoires à l'intégration professionnelle (intégration sociale, entraînement des compétences de base, etc.) soient suffisamment disponibles lors du développement des POIAS ?
5. La DSSI a l'intention d'imposer de nouvelles conditions minimales aux services sociaux en vue de la révision des cas et ce, dans un contexte qui a vu les tâches administratives augmenter ces dernières années, sans que le montant de l'indemnisation de la gestion des cas (forfaits par cas) n'ait été revu pour autant. Quels types de travaux de quel niveau de qualité sont couverts par les forfaits par cas et comment les conditions minimales et les contenus des travaux qui n'ont cessé de croître ont-ils été pris en compte dans le calcul des forfaits ?
6. Le nombre des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté est supérieur à la moyenne, alors même que cette population n'y est pour rien. Comment la future politique de lutte contre la pauvreté pourra-t-elle garantir que les enfants et les jeunes ne se retrouvent dans la spirale de l'aide sociale (prestations complémentaires pour les familles, encouragement précoce, formation...) ?
7. Comment entend-on tirer parti de la révision de la LASoc pour lutter contre la précarité dans le canton de Berne sur la base de connaissances scientifiques ?

Destinataire
– Grand Conseil